



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2024
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-huitième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 b) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : questions nouvelles, tendances, domaines d'intervention et approches novatrices des questions ayant une incidence sur la situation des femmes, notamment sur l'égalité entre femmes et hommes

Dialogue interactif sur la question nouvelle et le domaine d'intervention intitulés « L'intelligence artificielle au service de l'égalité des genres : difficultés rencontrées et perspectives entrevues »

Résumé de la présidence

1. Le 21 mars 2024, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif sur la question nouvelle et le domaine d'intervention intitulés « L'intelligence artificielle au service de l'égalité des genres : difficultés rencontrées et perspectives entrevues ». Les participantes et participants ont échangé des expériences, des connaissances, des enseignements et des bonnes pratiques en mettant l'accent sur la suppression des obstacles structurels et systémiques qui creusent le fossé numérique entre les femmes et les hommes en matière de technologies nouvelles et émergentes, en particulier l'intelligence artificielle. Le Vice-Président de la Commission, Māris Burbergs (Lettonie), a fait une déclaration liminaire et présidé le dialogue.

2. Les intervenantes suivantes ont fait des observations liminaires : la responsable mondiale de la protection de la vie privée et spécialiste de la gouvernance de l'intelligence artificielle chez Wipro, société internationale spécialisée dans les technologies de l'information, le conseil et les services liés aux processus métier, Ivana Bartoletti (Italie) ; une membre de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle et chercheuse au Centre d'étude du droit, de l'Internet et de la société, Estela Aranha (Brésil) ; la Directrice exécutive du premier observatoire de



données sur le genre d'Amérique latine « DataGénero », Ivana Feldfeber (Argentine) ; une professeure associée au Département des médias et de la culture numérique du Tecnológico de Monterrey, Paola Ricaurte Quijano (Mexique) ; une chercheuse à l'Institut des sciences juridiques de la Faculté de droit de l'Université de Lettonie, Irena Barkane. Les représentantes et représentants de 13 États Membres et de 8 organisations de la société civile et un observateur ont également pris part aux discussions.

Contexte

3. Les différences de rythme en matière de transition numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, associées aux obstacles structurels et systémiques existants, compromettent l'accès des femmes et des filles à l'égalité des chances. Les technologies émergentes, en particulier l'intelligence artificielle, sont considérées comme l'un des bouleversements qui façonneront le XXI^e siècle et pourraient avoir des répercussions profondes sur toutes les sphères économiques, sociales et politiques de la société ainsi que sur l'environnement. Dans l'architecture actuelle de l'intelligence artificielle, les avantages et les risques ne sont pas équitablement répartis, et le pouvoir est concentré entre les mains de quelques entreprises, États et personnes qui contrôlent les talents, les données et les ressources informatiques. Une telle situation exige une réflexion approfondie sur la façon de tirer parti de l'intelligence artificielle pour donner aux femmes et aux filles les moyens de jouir de l'égalité des chances et des droits, d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour participer à la conception et au déploiement de cette technologie, d'accéder à des services fondés sur l'intelligence artificielle qui soient adaptés à leurs besoins et à leurs priorités, et de façonner les valeurs et les principes contribuant à une utilisation sûre et équitable.

Difficultés et perspectives associées à l'intelligence artificielle et moyens de mettre cette technologie au service des femmes et des filles

4. Les intervenantes et intervenants sont convenus qu'en dépit des avantages qu'ils pouvaient apporter sur le plan de la productivité dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'agriculture et les énergies renouvelables, les systèmes d'intelligence artificielle avaient exacerbé les inégalités de genre en renforçant les disparités socioéconomiques, en élargissant la fracture numérique entre les genres et en perpétuant les stéréotypes et les préjugés liés au genre. La discrimination que subissent les femmes et les filles, en particulier celles qui appartiennent à des groupes marginalisés, en raison notamment du contrôle fondé sur la technologie, des décisions prises sur la base d'algorithmes biaisés et des conditions de travail précaires dans le secteur des technologies, est particulièrement préoccupante. Pour être efficaces, les stratégies visant à tirer parti des avantages que procure l'intelligence artificielle sur le plan socioéconomique doivent donc accorder une place prioritaire à la participation et au rôle moteur de toutes les femmes et de toutes les filles dans le développement des systèmes d'intelligence artificielle, depuis la conception et le déploiement de ces technologies jusqu'à leur utilisation et la surveillance exercée sur elles.

5. Les participantes et participants se sont dits préoccupés par les inégalités fondées sur le genre observées en matière d'habileté numérique et d'éducation et d'emploi dans le domaine de l'intelligence artificielle, et ont souligné qu'il était urgent d'éliminer les obstacles qui empêchaient les femmes et les filles d'accéder aux technologies numériques, à la connectivité Internet et à l'éducation dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Les intervenantes et les intervenants ont également appelé l'attention sur l'impact profond qu'avait l'intelligence artificielle sur les marchés du travail, soulignant qu'un nombre disproportionné de femmes perdaient leur emploi du fait de l'automatisation et notant

les répercussions négatives qu'avait l'économie à la tâche sur les droits et la protection des femmes sur le lieu de travail. À cet égard, les initiatives de reconversion et de perfectionnement des compétences ont été considérées comme essentielles pour permettre aux femmes d'acquérir les compétences numériques dont elles avaient besoin pour s'assurer des possibilités d'emploi viables et pour remédier à la pénurie de professionnels du numérique et de la science des données. L'exposition précoce des filles à l'éducation technique est primordiale pour favoriser l'habileté numérique et combler le fossé en matière d'intelligence artificielle.

6. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il était crucial d'assurer la transparence des systèmes d'intelligence artificielle générative, notamment des algorithmes et des ensembles de données utilisés dans le développement de ces technologies. L'impact de l'intelligence artificielle sur le droit des femmes et des filles à la vie privée montre qu'il est indispensable de réexaminer la notion de consentement véritable dans le domaine du numérique. En outre, les intervenantes et intervenants ont noté la prolifération inquiétante des actes de violence en ligne contre les femmes et les filles, rendue possible par des outils d'intelligence artificielle tels que les hypertrucages (« deep fakes »), ainsi que le nombre limité de mécanismes permettant de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre facilitée par l'intelligence artificielle. On a signalé que les femmes qui évoluaient dans la sphère publique, telles que les politiciennes, les journalistes et les défenseuses des droits humains, étaient particulièrement vulnérables face aux menaces liées à l'intelligence artificielle. On a souligné en outre que l'intensification de la mésinformation et de la désinformation fondées sur l'intelligence artificielle constituait une tendance inquiétante.

Réflexions sur la voie à suivre

7. Les États Membres ont mis en évidence une série de stratégies visant à exploiter le potentiel de transformation dont est porteuse l'intelligence artificielle afin d'en maximiser les avantages pour la société tout en garantissant la prospérité socioéconomique et l'égalité des genres. Ces stratégies reposent sur la mise en place de cadres réglementaires et de principes directeurs solides, qui tiennent compte des questions de genre et utilisent des approches intersectionnelles et multipartites permettant de relever efficacement les défis associés à l'intelligence artificielle. Les États Membres ont mis en lumière les cadres existants en matière de gouvernance de l'intelligence artificielle aux niveaux national et international, tels que la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la législation sur l'intelligence artificielle adoptée récemment par l'Union européenne, la Convention cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit du Conseil de l'Europe ou le processus d'Hiroshima sur l'intelligence artificielle. On a également reconnu qu'il était essentiel d'investir dans des initiatives d'intelligence artificielle mises en œuvre par des femmes et de promouvoir les partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes afin de faire en sorte que le développement et la gouvernance de l'intelligence artificielle tiennent compte des questions de genre. On a estimé qu'une approche globale à l'échelle de la société associant les gouvernements, les entreprises spécialisées dans les technologies, les organisations internationales, le milieu universitaire et la société civile était indispensable pour assurer la coordination et l'efficacité des interventions.

8. Les participantes et participants ont souligné qu'il importait de tenir compte des questions de genre à chaque étape du développement, du déploiement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle au moyen de dispositifs tels que les évaluations des incidences pour les femmes et les hommes et les consultations

publiques dans lesquelles les femmes et les filles sont dûment représentées et peuvent faire part de leur expérience. Une telle stratégie vise à recenser et à atténuer les risques associés à l'intelligence artificielle, à garantir une approche fondée sur les droits humains et centrée sur les personnes et à empêcher que les inégalités ne soient programmées dans les systèmes d'intelligence artificielle.

9. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il importait de placer les questions de genre au centre des politiques et des cadres réglementaires relatifs à l'intelligence artificielle et d'accroître les investissements dans des domaines essentiels tels que l'habileté numérique et la formation professionnelle, l'entrepreneuriat, l'éducation des filles dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et la recherche sur l'intelligence artificielle responsable et les répercussions de cette technologie sur les femmes. Ils ont également souligné l'importance que revêtait le prochain Sommet de l'avenir, en particulier les négociations intergouvernementales en cours sur le pacte numérique mondial, estimant qu'il s'agissait d'une occasion importante d'intégrer la prise en compte des questions de genre ainsi qu'un objectif distinct concernant l'égalité des genres afin de remédier aux problèmes mondiaux communs.
